



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS :
LOZÈRE
SCRUTIN du 7 février 2023
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **9 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BAGNERES, propriétaire forestier, scrutateur

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental de la **Lozère** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **10 H 15** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	4 292
Nombre d'enveloppes reçues	776
Nombre d'enveloppes invalides	29
Nombre de votants	747
Nombre de bulletins nuls	27
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	719

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Daniel RUAT	Mireille FLORENTIN	719

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie

- pour la catégorie PSG :

Daniel RUAT, titulaire / Mireille FLORENTIN, suppléant

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
 Service Développement des filières et de l'emploi
 Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie
 Bureau Réglementation et opérateurs forestiers
 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **09 février 2023**

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Olivier PICARD</p>
 <p>Amaury DE GALARD Scrutateur</p>	 <p>François DE BANIERES Scrutateur</p>	